

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Septidi 7 Ventôse, an V.

(Samedi 25 Février 1797).

Ordre donné par le pape pour choisir les forçats les moins coupables et les incorporer dans différens régimens. — Lettre du général Kilmaine au baillif de Lugano, concernant les prisonniers autrichiens qui se sont sauvés sur le lac de ce canton. — Arrestation du courrier de Paris à Nantes, près du Mans. — Ouverture des débats à la haute-cour nationale.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 4 février.

Le général Colli, commandant en chef les troupes papales, est revenu ici jeudi soir de Civita-Vecchia, après y avoir fait la revue des troupes & donné les ordres nécessaires pour l'exactitude du service & la défense des ports.

On continue aussi à prendre toutes les mesures pour l'augmentation & l'organisation des troupes ; & sur la proposition du général-commandant, on a ordonné que l'on choisiroit, dans le corps des condamnés aux travaux publics, ceux dont les délits seroient moins considérables, & qu'après leur avoir fait prêter le serment de fidélité, on les incorporeroit dans les compagnies qui doivent marcher, en leur promettant leur grâce en récompense de leurs services. Les autres forçats qui resteroient seroient étroitement gardés, & fusillés au moindre signe de désobéissance.

On attend ici un officier d'artillerie anglais pour commander la nôtre ; il s'appelle, dit-on, Duncan. Nous comptons aussi sur des secours en hommes, de Porto-Ferrajo.

Les désertions sont fréquentes parmi nos troupes. Le gouvernement fait procéder avec la plus grande rigueur, et per inquisitionem, contre l'auteur, les complices, fauteurs, déteneurs & colporteurs d'un opuscule manuscrit intitulé : *Le droit de désertion justifié dans le soldat du pape*. On craint avec raison que si les soldats lisent cet écrit, ils ne croyent en conscience qu'ils peuvent & doivent désertir.

On annonce à l'instant la prise de Mantoue comme certaine, mais sans aucuns détails.

Nous venons d'apprendre que notre avant-garde a plié au premier choc & a cédé à la vivacité française.

De Gênes, le 7 février.

Les anglais toujours maîtres de Porto-Ferrajo, ont fait sortir une escadre aux ordres du commodore Nelson, chargée de convoier une douzaine de transports. L'es-

cadre est composée de six frégates & de quelques cutters.

Notre ville ressemble à une ville de guerre française. Les transports d'artillerie s'y font au bruit du tambour par les troupes françaises. C'est un fracas qui déplaît fort ; le gouvernement, malgré sa soumission, éprouve des désagrémens d'un autre genre qui ne lui sont pas moins sensibles. Il ne s'agit pas moins, après l'honorable convention (ou capitulation) qu'il a faite, que d'en entamer une seconde avec le directoire, qui lui demande de nouveau 4 millions à titre d'emprunt : c'est là l'objet principal. Mais le gouvernement français ne se borne pas à cette demande, il exige que la mort de l'officier français, qui a fait ci-devant tant de bruit, soit vengée & qu'on en recherche les auteurs. Il est question enfin de désarmer les habitans des deux rivières.

Tel est l'état où nous a réduit une conduite foible & flottante. Sans doute nous devons des égards à nos puissans voisins, mais leur devons-nous de tels sacrifices ?

De Milan, le 9 février.

Nous chantons ici des *Te Deum* à la française pour la prise de Mantoue, sans cependant avoir encore aucun de ces détails précieux dans les nouvelles de ce genre, & qui servent à leur donner le plus haut degré d'authenticité. Mais cela ne surprend plus, quand on sait que, par des raisons connues des généraux seuls, les communications sont très-difficiles, interceptées même du côté de cette place.

Lettre du général Kilmaine au baillif de Lugano.

Milan, le 15 pluviôse, an 5, (5 février 1797).

M O N S I E U R,

Je vous prévien que j'expédie un courrier au citoyen Barthélemy à Bâle, afin qu'il porte les plus sévères remontrances au gouvernement suisse sur votre conduite & celle des habitans suisses des rives du lac, relativement à l'infraction la plus coupable de la neutralité. Les habitans, encouragés par vous, employent les moyens les plus criminels pour favoriser l'évasion des prisonniers autrichiens, & pour servir la cause des ennemis de la république française.

Je vous prévien que en attendant que le gouvernement suisse fasse un exemple de ses sujets qui, encouragés par vous, blessent la neutralité, servent ouvertement la

cause nos ennemis, j'expédie une force armée suffisante pour empêcher la désertion des prisonniers de guerre autrichiens, & pour agir contre les enrôlés & conducteurs, de quelque nation qu'ils soient.

Je donne les ordres les plus précis pour respecter le territoire suisse; mais je ne connois point de territoire sur les eaux du lac.

Votre conduite ne me permet pas de vous témoigner ni estime, ni amitié.

Signé, KILMAINE.

La lettre ci-dessus fut apportée à Lugano par une petite flotte de barques armées. Cette opération de nos généraux causa une vive sensation & jeta même une sorte de trouble dans cette ville, qui, d'après les traités & une longue possession, croyoit incontestables ses droits sur le lac. Quels que soient les motifs de cette démarche, & quel que intérêt qu'on prenne ici à la prospérité de nos armées, on ne pourroit s'empêcher de gémir, si de tels mouvemens donnoient de l'ombrage à une puissance amie, & plus encore s'ils tendoient à jeter des germes de sédition dans un pays heureux & tranquille.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 6 février.

On attend le prétendant à l'armée de Condé. On dit qu'il va occuper le château de Mohiberg, qui est placé au centre de cette armée. Le quartier-général du prince de Condé doit être transféré à Riegel, où il étoit l'année dernière. Sa cavalerie prendra ses quartiers d'hiver dans le comté de Hohebourg.

On mande de Berlin que M. le Rotté, secrétaire de légation de S. M. prussienne, y est arrivé de Paris; on le dit chargé de plusieurs commissions importantes.

De Heilbron, le 9 février.

Quatorze bataillons de l'armée du Haut & de celle du Bas-Rhin, ainsi que deux régimens de cavalerie, ont reçu ordre de marcher pour le Tyrol & l'Italie. La ville de Heilbron sera le point de ralliement des différens bataillons, & lorsque le corps entier sera rassemblé, il se mettra de suite en marche pour sa destination.

Il paroît que ces mouvemens sont occasionnés par la marche de deux divisions des armées françaises du Rhin, qui se dirigent sur l'Italie.

De Stutgard, le 12 février.

Des lettres du Tyrol du 6, disent que les français continuoient d'y faire des progrès, & que le 4 ils étoient à Salurn. L'assemblée des états qui étoit à Botzen s'étoit séparée; les caisses qui se trouvoient dans cette ville étoient parties pour Inspruck ainsi que nombre d'habitans de Botzen, qui, faute de voitures, avoient fait la route à pied. L'archiduchesse Elisabeth étoit encore à Inspruck le 6; mais elle avoit fait emballer ses effets les plus précieux, & elle comptoit quitter cette ville si le danger devenoit plus pressant. On espéroit néanmoins pouvoir arrêter les progrès de l'ennemi: il arrivoit à chaque instant à Inspruck des détachemens de troupes & de milices qui parloient pour l'armée; une partie de la garde bourgeoise d'Inspruck étoit déjà en marche le 4 avec quelques canons; & devoit être suivie d'une autre partie; les compagnies de chasseurs se présentoient de toutes parts; le gouvernement a augmenté d'un cinquième

leur solde, en considération de ce qu'ils sont obligés d'exécuter le terme ordinaire de leur service, qui est de six semaines.

Les lettres de Vienne annoncent que l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, va prendre le commandement de l'armée impériale dans le Tyrol, & que ce jeune prince est accompagné des généraux Mack & Gondrenil.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 2 ventôse.

Un crime horrible vient de se commettre ici. On a trouvé, il y a deux jours, dans la piece d'eau de la promenade du parc, les membres séparés & mutilés d'une jeune fille; le corps n'a point été trouvé. Le juge-de-peace a dressé procès-verbal de cette atrocité. Il faut espérer que l'on fera des recherches pour en connoître les auteurs.

Les lettres de Wesel parlent d'un nouvel orage prêt à éclater en Allemagne, comme d'un événement presque certain. Voici ce que ces nouvelles annoncent pour authentique. Le roi de Prusse vient d'ordonner de mettre un tiers de son armée sur le pied de guerre, c'est-à-dire environ 70 mille hommes. Le landgrave de Hesse-Cassel recrute avec une étonnante activité dans tous ses états, pour mettre ses troupes dans un état formidable; il est mandé à Berlin, ainsi que le duc de Brunswick, pour s'y concerter avec le cabinet prussien. D'autres indices plus forts encore semblent prouver que la Prusse est décidée à jouer un nouveau rôle sur le sanglant théâtre de la guerre. Mais ce qui paroît une énigme impénétrable, c'est de savoir si ses efforts seront dirigés contre l'Autriche, ou s'ils ont pour but d'offrir, les armes à la main, une médiation aux puissances belligérantes.

F R A N C È.

A R M É E D' I T A L I E.

Lettre du général de division Berthier, chef de l'état-major.

Plusieurs journaux ont publié qu'il existoit une division entre le général en chef Buonaparte & moi; d'autres l'ont réfuté.

Je répondrai à tous, que depuis l'arrivée de ce général en Italie, j'ai toujours été près de lui, avec les relations intimes qu'exige la place de chef d'état-major; à portée de connoître ses talens supérieurs, plus qu'aucun autre; j'ai su les apprécier. Le zèle que j'ai mis dans les fonctions de ma place m'a gagné sa confiance, & en vain a-t-on cherché à l'altérer, en imprimant qu'il étoit mon écolier, &c.

Buonaparte, trop grand pour être atteint par de pareils moyens, s'est amusé avec moi de ces intrigues pitoyables. Ce général, déployant sans cesse les ressorts du génie & des plus grands talens militaires, m'a vu constamment occupé à faire tout ce qui étoit en mon pouvoir pour le seconder.

Ses principes de moralité, ses vastes idées militaires, ses vues profondes & politiques, que j'ai sans cesse admirées, m'ont rendu jaloux d'acquiescer son amitié & son estime.

Depuis que je suis avec Buonaparte, il n'a existé entre nous que l'intimité la plus entière, & depuis long-temps l'amitié la plus constante. Non, il n'y a aucun esprit de parti, ni de division dans cette brave armée: généraux & soldats ne font qu'une même famille, & sans relâche

ions employons tous nos moyens pour concourir à la gloire des armes de notre patrie & à l'affermissement de la constitution républicaine, que nous avons juré de maintenir.

Telles sont les vérités, que j'ai du plaisir à trouver l'occasion de faire connoître; j'en appelle à tous les braves qui composent l'armée d'Italie.

A Pazarò, légation d'Urbin, pays conquis de l'état de l'église, le 19 pluviôse, an 5^e.

Signé, Alex. BERTHIER.

DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

De Lyon, le 28 pluviôse.

Le tribunal criminel de Grenoble vient de statuer sur le sort de deux citoyens de Vienne, patriotes de 93, dont l'un nommé Polynard, déjà *amnéstié*, avoit été accusé, il y a environ cinq ans, d'avoir empoisonné sa femme & sa belle-sœur; l'autre, Barrié, son misérable satellite, étoit comme lui ultra-révolutionnaire & *annonciateur de profession*. Ils ont été convaincus d'avoir, sans motif légitime, fusillé de nuit leurs concitoyens, & la force armée accourue au bruit, & d'avoir cassé le bras d'un jeune domestique attaché à un officier de l'état-major.

Pour réparation de quoi, Polynard & Barrié ont été condamnés à quatre ans de détention, préalablement attachés durant deux heures au poteau, & solidairement à payer par forme de dommages & intérêts 3 mille liv. au malheureux estropié, & privé d'un bras.

Un essaim de *frères & amis* avoient, pour ainsi dire, encombré l'auditoire à la séance des débats de cette affaire...; ils ont été longs & animés...; mais une garde imposante, sagement prévue & établie, ainsi que la fermeté de l'accusateur public, ont déjoué les projets vociférateurs & peut-être sanguinaires.

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

De Nantes, le 30 pluviôse.

Le courrier de Paris, arrivé hier, a été arrêté à une lieue du Mans, par six hommes armés de fusils, sabres & pistolets, & qu'on soupçonne être des déserteurs, du moins ce qu'on va lire donne lieu à le croire. Après avoir fait descendre le courrier de sa voiture, ils l'ont forcé de leur déclarer l'argent qu'il portoit; ils s'en sont emparés, ont défilé une partie des dépêches, & en ont saisi un grand nombre; quelques heures après, ces brigands rencontrèrent un voiturier dans un cabaret où ils firent beaucoup de dépense, & lui avouèrent qu'ils étoient déserteurs.

Les Anglais, cette année, n'ont pas attendu l'équinoxe pour se montrer sur nos côtes: la même division, ou une pareille à celle qui s'y est si hardiment promenée tout l'été dernier, composée d'un vaisseau rasé, trois frégates & bâtimens légers, y a déjà été vue dans plusieurs endroits, savoir: au sud de l'isle d'Yeu, il y a quelques jours, par un américain qui en a été visité; depuis, au large de la Banche; & deux de nos chasse-martées armés ont envoyé quelques boulets aux Glénans contre un lougre qui n'y étoit assurément pas seul.

De Paris, le 6 ventôse.

Les débats se sont ouverts à Vendôme les 2 & 3 de ce mois; les jurés se trouvent enfin au terme fixé par la loi. Les accusés ont montré beaucoup d'audace; plusieurs ont refusé

de répondre quand on leur a demandé leurs noms, en disant qu'ils ne répondroient que devant leurs juges naturels: ils ont argué de prétendus vices de la procédure, & même de la précipitation qu'on met à les juger; (leur affaire ne dure que depuis neuf mois). Gracchus Babeuf a fait une sorte de plaidoyer dans ce genre; on a eu la patience de l'écouter & on a passé outre. Les accusés sont sortis deux fois de la séance en chantant des airs qu'ils appellent républicains. L'accusateur public, Vieillard, montre beaucoup d'énergie.

Il paroît un nouvel ouvrage de Lacrosette aîné, qui a pour titre: *Du Système du gouvernement pendant la session actuelle*.

L'auteur de cet écrit a pris le cadre trop abandonné du dialogue pour renfermer son sujet. Ce cadre, si familier aux anciens, peut seul sauver de la sécheresse didactique dans les discussions importantes. Lacrosette suppose un entretien entre lui & un ami du directoire; ils examinent ensemble la position actuelle du gouvernement, la marche qu'il auroit dû suivre, les ressources qui lui restent: Lacrosette conçoit ce qu'auroit dû faire le directoire, en supposant dans son sein un homme du caractère de Mirabeau, qui sur-le-champ auroit saisi tout ce qui s'offroit pour voler les degrés par lesquels il se seroit élevé à la puissance & pour la faire servir à la prospérité de son pays. Ce morceau particulièrement est plein de charmes & d'abandon, & renferme de grandes vues exprimées dans un style facile.

L'auteur développe une vue qui, présentée plutôt, eût sûrement entraîné une discussion approfondie. C'étoit celle de substituer le mode de réélection suivi l'année dernière pour les deux tiers conventionnels, au tirage au sort qui sera suivi cette année. Il démontre combien eût été préférable le premier moyen dans la discussion qu'il établit à cet égard; il embrasse une foule d'idées accessoires qui répondent à tous les intérêts qui nous occupent aujourd'hui. Rien de plus énergique, de plus éloquent même, que le tableau qu'il trace des effets du régime militaire, si on parvenoit à l'établir parmi nous.

L'ouvrage se termine par un souvenir touchant du sage & malheureux Malesherbes; l'invocation qu'il lui adresse est touchante & solennelle. Cet ouvrage est digne, en un mot, de tous ceux que nous a donnés un écrivain, dont le talent n'a jamais été dirigé que par les inspirations de sa conscience.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LALOI.

Séance du 6 ventôse.

Un prêtre qui, avant la révolution, avoit fait à sa niece une donation de tous ses biens, & qui depuis s'est marié & a eu un enfant, adresse une pétition au conseil pour lui demander si cette donation peut valoir en faveur de sa niece au préjudice de son fils.

On demandoit l'ordre du jour; mais plusieurs membres représentèrent que ce cas, qui se représente souvent, est important & mérite examen. — Le conseil ordonne en conséquence le renvoi de la pétition à une commission spéciale.

Dumolard a la parole pour une motion d'ordre. Il ex-

posé que les assemblées électorales ne peuvent rester réunies que dix jours ; il pourra arriver que des citoyens qu'elles auront nommés hors de leurs départemens , & qui ne voudront pas accepter les fonctions qui leur seront confiées , ne pourront pas faire parvenir leurs démissions à tems.

Qu'en résultera-t-il ? qu'il restera des vuides dans le corps législatif. Ne faudroit-il pas , dans le cas supposé , autoriser les assemblées primaires à nommer conditionnellement des citoyens pour remplacer ceux qui trop tard feroient connoître l'intention où ils sont de ne point accepter leur nomination.

Dumolard demande qu'une commission soit chargée d'examiner cette proposition : elle donne lieu à de vifs débats.

Hardy la combat , parce qu'elle tend à donner aux députés du corps législatif des suppléans ; ce qui est formellement contraire à la constitution. Hardy ajoute qu'on ne peut espérer qu'une telle mesure seroit utile ; que les assemblées électorales ne s'en rapporteront pas , aux prochaines élections , aux réputations factices faites par les journaux ; qu'on ne verra pas les mêmes individus nommés par 30 ou 40 départemens , quoique de même qu'on préconisoit l'incorruptible Robespierre & Aristide Couthon , on préconise certains hommes vertueux : mais la nation saura faire justice de toutes ces vertus. (On rit.

Guillemardet lit l'article de la constitution qui s'oppose à ce qu'il y ait des suppléans.

Siméon & Pastoret croient que la question vaut la peine d'être examinée ; car si les choix doivent être bons ils doivent aussi être complets.

Pastoret témoigne son étonnement , de ce que trop souvent , à la tribune , on se plaint à inculper les assemblées électorales de l'an 4^e , & à jeter de la défaveur sur ceux qu'elles ont élus.

Hardy proteste qu'il n'a pas eu l'intention d'inculper personne.

Le conseil ferme la discussions & passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelloit le rapport sur les colonies. Marec annonce qu'il est achevé , mais qu'il n'a pu encore le soumettre en entier à la commission. On a prétendu que ce rapport pouvoit être prêt dans huit jours. Le rapporteur félicite ceux de ses collègues qui seroient doués d'une telle fécondité ; pour lui , il n'a pas perdu un instant ; mais il est un seul fait sur lequel il a été obligé de lire plus de soixante pièces.

Doulcet représente que le rapport que Marec doit faire n'ayant pas été soumis à la commission , ne seroit pas un rapport ; il demande l'ajournement à primedi. — Arrêté.

Le conseil arrête en outre que , conformément au vœu de la commission , ce rapport sera fait en comité général. Il ordonne ensuite l'impression & l'ajournement d'un rapport & d'un projet de résolution présentés par Roger Martin sur le traitement des professeurs des écoles centrales.

Au nom de la commission spéciale , chargée d'examiner les pétitions des citoyens Chazot & Colignon , tendant à faire rapporter la loi du 25 vendémiaire an 4^e , qui suspend toute contestation ayant pour objet la résiliation d'une vente judiciaire , Favard expose que le papier-monnaie n'ayant plus cours forcé , le motif qui a fait rendre la loi du 25 vendémiaire de l'an 4^e se trouve sans objet , & qu'on ne sauroit trop se hâter de lever les obstacles qui empêchent le cours ordinaire de la justice ; il propose

en conséquence un projet de résolution qui est adopté , & qui porte , que la loi du 25 vendémiaire de l'an 4^e , ayant pour objet la résiliation des ventes ou adjudications par décret , est rapportée.

Fauvet fait un rapport , au nom de la commission chargée d'examiner un message du directoire exécutif qui demande d'être autorisé à faire acquitter les indemnités réclamées par les officiers , gardes & autres agens de l'administration forestière ; le rapporteur expose , que le paiement des indemnités réclamées par les agens de l'administration forestière ne peut être regardé comme le paiement des avances par eux faites au gouvernement , & qu'on ne pourroit sans injustice différer plus long-tems de les faire acquitter ; il propose à cet effet un projet de résolution qui , après quelque discussion , est renvoyé à la même commission , qui se concertera avec celle des finances.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 6 ventôse.

Sur le rapport de Bar , le conseil rejette une résolution du 10 pluviôse , sur les déchéances prononcées par les lois relatives au paiement des domaines nationaux aliénés en exécution de celles du 28 ventôse & 6 floréal , an 4 , attendu que l'article 3 de cette résolution , en ordonnant que Penchere des biens soumissionnés dont le prix n'aura pas été acquitté , aura lieu sur le montant de ce dont l'acquéreur reste redevable , est en contradiction avec les lois précédentes , qui veulent que Penchere n'ait lieu que sur les trois quarts des biens mis en vente.

Sur le rapport de Fourcade , le conseil approuve une résolution qui casse comme illégaux les nominations du canton de Lichere , département de l'Yonne.

Sur celui de Giraud (de Nantes) , il approuve une résolution du 3 ventôse , qui fixe les indemnités à accorder aux jurés , pour leurs frais de voyage en cas de déplacement.

Fautes à corriger dans le numéro d'hier.

Page 614 , première colonne , ligne 15^e , au lieu du mot nous , lisez : nom.

Même page , 2^e colonne , lignes 5 & 6^{es} , au lieu de ces mots , du message du directoire , lisez : de la distribution du rapport et du projet.

Bourse du 6 ventôse.

Amsterdam.....	60 $\frac{1}{2}$, 61 $\frac{7}{8}$.	Lyon.....	200
Idem courant.....	58 $\frac{1}{2}$ 3 mois.	Marseille.....	200
Hambourg, 192, 193 $\frac{1}{2}$, 190,		Bordeaux.....	200
190 $\frac{1}{2}$.		Inscriptions 8 l. 17 s. $\frac{1}{2}$ à 15 s.	
Madrid.....	11 liv. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Mandat. 24 s. 3 d. , 23 9 d.	
Madrid effective.,	131. 10 s.	24 3 d.	
Cadix.....	11 l.	Or fin.....	103 liv.
Cadix effective.,	131. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Ling. d'arg.....	50 l. 10 s.
Gènes.....	92 $\frac{1}{4}$, 90 $\frac{1}{2}$.	Piastre.....	5 l. 4 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne.....	101 $\frac{1}{2}$.	Quadruple.....	79 l. 15 s.
Bâle..	1 30 j. , 3 $\frac{1}{8}$ perte 3 m.	Ducat d'Hol.....	11 l. 10 s.
Lausanne.....	3 $\frac{1}{4}$ p. 3 mois.	Souverain.....	34 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.
Londres.....	25 liv.	Guinée.....	25 liv. 5 s.

Espirit $\frac{5}{6}$, 465 livres. — Eau-de-vie 22 deg. , 370 liv. — Huile d'olive , 1 liv. 6 s. — Café Martinique , 2 liv. — Idem Saint-Domingue , 1 l. 16 s. $\frac{1}{2}$. — Sucre d'Hambourg , 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans , 2 liv. — Savon de Marseille , 1 liv. 9 d. — Chandelle , 12 s. $\frac{1}{2}$. — Poivre , 2 l. 2 s. — Sel , 6 l. le $\frac{9}{10}$. — Auidon , 8 s.

SUPPLEMENT